

FICHE PROGRAMME

SECOURISME - SANTE

Référence : PR3033

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES EN PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (PRAP) Option IBC : Industrie, Commerce, BTP

Réglementation :

Article R4541-1

*Les dispositions du présent titre s'appliquent à toutes les manutentions dites manuelles comportant des risques, notamment **dorsolombaires**, pour les travailleurs en raison des caractéristiques de la charge ou des conditions ergonomiques défavorables.*

Article R4541-2

On entend par manutention manuelle, toute opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement, qui exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs.

Article R4541-8

L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par arrêté prévu à l'article R.4541-6.

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

Profil du participant :

Personne titulaire du certificat Acteur PRAP option IBC

Pré Requis :

Personne titulaire du certificat Acteur PRAP option IBC

Objectifs :

Maintenir ses compétences pour :

- Être acteur de la prévention de l'entreprise et force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise (en relation avec le Document Unique), il connaît les risques de son métier, il observe, décrit, analyse sa situation de travail, et propose des améliorations.
- Participer au projet de prévention des risques liés à l'activité physique dans l'entreprise.

Durée :

7 heures en présentiel

Effectif :

Groupe de 1 à 10 personnes.

Format :

Présentiel

Programme : Conforme au programme du réseau Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS

Le début de la formation de Maintien et Actualisation des Compétences Acteur PRAP IBC sera réservé au « Retour d'expérience des candidats »

SE SITUER EN TANT QU'ACTEUR DE PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE DANS SON ENTREPRISE OU SON ETABLISSEMENT

- Les Enjeux humains, juridiques, économiques et sociétaux ;
- Les AT / MP, AT Trajet et leurs statistiques ;
- Les 9 principes généraux de prévention (aspect réglementaire) ;
- Le Document Unique d'évaluation des Risques ;
- Les couts directs et indirects ;
- La formation-action PRAP intégrée à la démarche de prévention de l'entreprise ;
- Les 4 étapes de la démarche : mobiliser, investiguer, maîtriser, évaluer ;
- Le rôle des acteurs internes et externes ;
- Notions et définition du danger, de la situation dangereuse et du dommage potentiel ;
- Notions et définitions de prévention, de la protection et de la réparation ;
- Connaître les familles de risques liés à l'activité de travail (risques biologique, chimiques, RPS, TMS, CMR...);
- Définition OMS de la santé et rappel de l'article L4121-1 du code du travail ;
- Identifier ces familles de risques (ci-dessus) sur des situations de travail (en lien avec l'activité des stagiaires).

OBSERVER ET ANALYSER SA SITUATION DE TRAVAIL EN S'APPUYANT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CORPS HUMAIN POUR IDENTIFIER LES DIFFERENTES ATTEINTES A LA SANTE SUSCEPTIBLE D'ETRE ENCOURUES

- Description en 3 parties : anatomie, physiologie et les pathologies associées des articulations et du dos ;
- Les facteurs biomécaniques (amplitude, répétitivité, effort, durée...), les facteurs individuels (âge, déformation, maladie...), les facteurs environnementaux (froid, vibrations...) et les facteurs psychosociaux ;
- Notion de travail statique, dynamique, fatigue, le rythme cardiaque, la récupération ;
- Les zones de mobilités articulaires ;
- Les 3 composantes de l'activité de l'Homme au travail : mentale, physique et émotionnelle ;
- Rappel des notions de danger, situation dangereuse ;
- Travail prescrit/réel (variabilités) ;
- Décrire la situation de travail : Qui ? Quoi ? Avec Quoi ? Où ? Quand ? Avec Qui ? et en repérer les dangers (verbes d'actions, faits et opinions) ;
- Méthode d'analyse : comment je fais, les risques d'atteintes à la santé, pour quelles raisons je le fais comme cela.

PARTICIPER A LA MAITRISE DU RISQUE DANS SON ENTREPRISE OU SON ETABLISSEMENT ET A SA PREVENTION

- Retour de pratique ;
- Identifier les besoins liés avec l'analyse effectuée précédemment ;
- Recherche des pistes de solutions à partir : des causes – QQQOQ... ;
- Les principes généraux de prévention ;
- Repérer les pistes d'amélioration qui dépendent de l'acteur et celle qui dépendent de l'entreprise ;

- Les propositions de pistes d'amélioration seront en lien avec la technique, l'organisationnel et la personne ;
- Les clés d'une bonne remontée d'informations, la remontée des résultats de mon analyse à la bonne personne ;
- Les comportements adaptés lors d'une situation de travail nécessitant une manutention ;
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts (PSPEE).

Méthode pédagogique :

Cette formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.

Un livret sera remis aux participants reprenant tous les thèmes abordés.

Modalité d'évaluation des acquis :

En vue de l'obtention du certificat PRAP IBC, une épreuve certificative est organisée, en fin de formation. Évaluation conforme au document de référence PRAP INRS V9/2021.

Évaluation de formation :

Les candidats seront évalués en continu durant la formation grâce à la fiche d'évaluation formative Acteur PRAP option IBC mise à disposition du formateur par l'organisme de formation.

La grille d'évaluation certificative de l'acteur PRAP (IBC) est utilisée lors de chaque formation, seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative dans son intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'Acteur PRAP.

Certificat / attestation :

Une attestation de formation sera remise en plus du Certificat « Acteur PRAP », délivrée par le réseau Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.

Qualité du/des formateurs :

Formateur Acteur PRAP option IBC certifié par l'INRS

Expérience dans le domaine en rapport.

Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie

Matériel mis en œuvre :

1 caisse avec poignées

1 caisse sans poignées

tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées

Livret INRS, Attestation de fin de formation

Carte d'Acteur PRAP envoyée à l'issue de la formation

Renouvellement :

Maintien et actualisation des compétences : 7 heures en présentiel tous les 24 mois.

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées

Tarifs : nous consulter